

La secrétaire d'État à l'Économie, Francine Cloener, a remis, mardi, les certificats aux établissements qui répondent aux critères à remplir dans le cadre de l'attribution de l'EcoLabel, un label certifiant les hébergements écologiques.

Cette année, onze établissements du secteur du tourisme dont trois hôtels, quatre campings, deux auberges de jeunesse et deux hébergements de groupe se sont vu décerner le certificat EcoLabel. En fonction du résultat obtenu lors de l'audit, les établissements sont classés en trois catégories, à savoir or, argent et bronze. Les onze établissements nouvellement certifiés dans les trois catégories sont : pour les hôtels: Novotel au Kirchberg (argent), hôtel de la Sûre à Esch-sur-Sûre (argent), Golden Tulip Central Molitor, à Luxembourg (argent). Pour les campings: le camping du Nord, Goebelsmühle (or), le camping Val d'Or à Enscheringe (or), le camping Ettelbruck (argent), le camping Saint-Hubert à Harlange (bronze). Pour les hébergements et gîtes de groupes: l'auberge de jeunesse Luxembourg (or), l'auberge de jeunesse Lultzhausen, Lultzhausen (or), le Misaerschaff, centre de formation pour jeunes à Arsdorf (argent), le centre d'animation et de loisirs Marjaashaff à Liefrange (argent)

Les entreprises auditées avec succès auront le droit d'apposer la plaque EcoLabel durant ces trois prochaines années. Le label gui-

dera le choix des clients souhaitant séjourner dans des établissements touristiques écologiques.

Pour satisfaire aux exigences de l'EcoLabel, les entreprises doivent satisfaire à près de 80 critères et transposer des actions concrètes dans des domaines aussi variés que l'eau, l'énergie, les déchets, le nettoyage et l'approvisionnement. Assurer une gestion environnementale poussée permet non seulement à un établissement de respecter ses engagements écologiques, mais garantit des économies, principalement en matière de déchets, d'eau et d'électricité.

L'EcoLabel est le fruit d'une collaboration entre le ministère de l'Économie et l'ASBL Oekozer Pafendall et bénéficie, en outre, de l'appui du ministère du Développement durable et des Infrastructures. L'audit se base sur un catalogue de critères jouissant d'une reconnaissance internationale. Les critères couvrent l'ensemble des domaines pouvant avoir un impact néfaste sur l'environnement. Ainsi sont notamment pris en considération dans l'EcoLabel, l'approvisionnement en énergie verte, une gestion responsable des déchets, une offre alimentaire privilégiant les produits issus de l'agriculture biologique, du commerce équitable et ceux d'une production régionale, une utilisation écologique et raisonnée des produits de nettoyage, la mise en valeur de l'offre de transports publics...